



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

De nombreux citoyens de Contrecœur choqués par l'annonce du début potentiel des travaux du Port de Contrecœur sans toutes les approbations

Contrecœur, le 7 août 2025 — Les membres de Vigie Citoyenne Port de Contrecœur sont choqués par l'annonce récente du Port de Montréal de débiter potentiellement, dès le 29 septembre prochain, les travaux de construction du Port de Contrecœur sans avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de Pêches et Océans Canada et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Ce mégaprojet portuaire aura des impacts majeurs sur la qualité de vie, l'environnement et la santé des résidents. Malheureusement des évaluations n'ont pas été faites, en dehors du territoire strictement fédéral du Port, sur les impacts, entre autres, des émissions des gaz à effet de serre et polluants atmosphériques sur la santé des citoyens touchés.

Lors des deux dernières séances du Conseil Municipal de Contrecœur, des citoyens inquiets ont demandé à la Ville si elle avait des études sur les conséquences sur la santé des citoyens des émissions du futur Port, de monoxyde de carbone, d'azote ammoniacal, d'oxydes d'azote, d'oxydes de soufre et de matières particulaires. Les citoyens ont appelé le conseil municipal à se renseigner en consultant Le Sommaire de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques du Territoire portuaire de Montréal et Contrecœur, publié par APM en 2024, qui fait le bilan des tonnes de polluants émis uniquement sur les sites des ports actuels, mais pas en dehors, alors que les activités portuaires génèrent beaucoup de transport par camions et par trains qui sont polluants, dont il faudrait tenir compte.

L'administration portuaire de Montréal (APM) a confirmé que jusqu'à 1200 camions par jour seraient ajoutés à la circulation. Le port prévoit l'implantation d'une gare de triage et une augmentation drastique du trafic ferroviaire qui traversera tout le territoire de Contrecœur et des villes voisines, transportant des matières inconnues sur un réseau déjà fragilisé, dans des zones résidentielles. Les navires qui brûlent continuellement du mazout à quai et la manipulation de 1,15 million de conteneurs par année par de la machinerie lourde contribueront à la mauvaise qualité de l'air.

Devant tous ces faits alarmants, une demande a été faite lors du Conseil de Ville pour que la ville saisisse le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et demande une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les citoyens n'ont reçu aucune réponse à date de la Ville, suite à ces questions posées aux séances du Conseil municipal de juin et de juillet.

Rappelons que dans la récente enquête du BAPE sur Triumvirate qui a recommandé de ne pas autoriser son projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur, on mentionne que la qualité de l'air ambiant dans la région est déjà préoccupante et que « la région affiche une incidence plus élevée de maladies respiratoires et de cancers pulmonaires que d'autres régions du Québec ». On y dénonce l'absence de suivi auprès de la population qui avait été recommandée par la Santé publique à la suite de la caractérisation de l'air ambiant menée en 2016.

Est-ce que les travaux préparatoires envisagés par le Port de Montréal pour Contrecoeur mettront déjà en péril la grande forêt mature du site, plusieurs milieux humides, de même que la plage magnifique sur le fleuve ? Plusieurs espèces seront-elles affectées par la perte d'habitat si le site est envahi prématurément par de la machinerie ? C'est le cas notamment de l'emblématique chevalier cuivré, déjà considéré comme menacé d'extinction selon la loi sur les espèces en péril, et qui pourrait mener à d'autres recours judiciaires puisque le projet portuaire menace directement son aire de reproduction et que les mesures de compensation sont contestées par de nombreux scientifiques. Il n'y a pas d'urgence à agrandir la capacité du Port de Montréal, car son nombre de conteneurs manipulés a diminué depuis deux ans. En agissant dans la précipitation, le Port menace de détruire prématurément et irrémédiablement l'environnement de Contrecoeur sans raison.

Devant toutes ces questions légitimes des citoyens, il apparaît très dommageable et irrespectueux de débiter les travaux du Port de Contrecoeur sans toutes les autorisations nécessaires, les deux parties de ce projet en eau et sur terre formant un tout indissociable. Tant que tout cela n'est pas réglé, nous demandons à APM, aux Conseils municipaux de Contrecoeur et de Verchères, ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provincial, de veiller à la conservation intégrale du site du Port de Contrecoeur.

L'APM organise des séances d'information le 12 août au Centre Multifonctionnel de Contrecoeur de 18 h à 21 h et le 14 août au Centre culturel de Verchères de 18 h à 21 h où les citoyens pourront manifester leurs inquiétudes face à ce projet destructeur.

Vigie citoyenne Port de Contrecoeur est un réseau de personnes et d'organismes qui défendent les intérêts des citoyens face aux impacts environnementaux, sociaux et économiques du projet d'expansion du port de Contrecoeur. Le réseau vise à diffuser de l'information sur le projet d'agrandissement et sur ses impacts sur les citoyens de Contrecoeur et de la Montérégie. Pour plus d'informations, consultez son site au www.vigieportdecontrecoeur.com.

-30-

Renseignements :

Hélène Reeves— contact@vigieportdecontrecoeur.com
Communications de Vigie Citoyenne Port de Contrecoeur